

Tournois des seconds de promotion, seconds de NAT2 et NAT3
de la saison 2024 – 2025 :

APPEL AUX CANDIDATS ORGANISATEURS

Le tournoi des seconds de promotion (8 équipes prévues), des seconds de Nat3 (4 équipes prévues) et la rencontre entre les seconds de Nat2 (2 équipes prévues) seront organisées le samedi 26 avril 2025 pour les dames et le 27 avril 2025 pour les messieurs. L'organisation de ces finales sera attribuée par la MNC au club qui respectera les conditions décrites ci-dessous.

Le choix du club sera notifié par e-mail et via le site web de Volley Belgium.

1. Terrains et hébergement :

Conformément au règlement d'homologation de Volley Belgium, la salle composée de 3 terrains sur lesquels se déroulera la compétition doivent être homologuée pour le niveau National 2 et la salle doit répondre à toutes les normes de sécurité (DEA, extincteurs, ...).

Il est nécessaire de disposer de :

- un local séparé pour le secrétariat ;
- une salle séparée pour le remplissage des tablettes ;
- au moins 300 places assises ;
- au moins 4 grands vestiaires avec douche ;
- 2 vestiaires pour les arbitres.

La salle doit être disponible de 9h à 20h.

10 places de parking seront réservées pour les arbitres et les officiels.

2. Matériel :

Tout le matériel et le personnel nécessaires pour cette organisation doivent être prévus. Les détails seront discutés préalablement lors d'une réunion préparatoire entre l'organisateur et le responsable de la Coupe Interfédérale.

3. Charges financières :

- A charge de l'organisateur :
 - o la location de la salle et les frais d'organisation ;
 - o la possibilité de remplir des bouteilles d'eau grâce à un système d'eau potable ;
 - o un poste de premiers secours ;
 - o l'Internet sans fil de bonne qualité dans la salle et au secrétariat ;

o une boisson et des sandwiches pour le secrétariat et les arbitres.

Si des manquements aux conditions d'organisation ou aux accords conclus lors de la réunion d'organisation sont constatés, une amende sera infligée à l'organisateur par la MNC.

- A charge de Volley Belgium :

o les frais d'arbitrage ;

o les rafraîchissements pour les arbitres et le personnel du secrétariat.

4. **Revenus pour l'organisateur :**

- Vente de boissons et de nourriture à l'intérieur du bâtiment.

5. **Publicité :**

Toute la publicité dans l'enceinte du bâtiment est au profit de l'organisateur, à l'exception de quatre panneaux autour du terrain réservés à Volley Belgium ;

6. **Introduction de la candidature :**

- La candidature doit être envoyée par e-mail à Michel Loppe, michel.loppe@skynet.be au plus tard le 31 décembre 2024 ;

- Seuls les clubs affiliés à la FVWB peuvent participer ;

- La demande doit être accompagnée de l'indication du lieu où se déroulera l'événement ;

- Les demandes reçues après la date limite ne seront pas prises en considération ;

- En cas de plusieurs candidatures valables, un tirage au sort sera effectué.

L'attribution provisoire aura lieu vers mi janvier 2025 et sera confirmée ou non à l'issue de la réunion préparatoire.

Toute l'organisation est placée sous la supervision du responsable de la MNC.